

Règlement du Championnat de Lorraine QUAD

Article 1 définition :

La LML organise en 2008 plusieurs championnats de Lorraine Quad :

- Démonstration Kids dans le cadre du championnat d'endurance T.T.
- championnats minimes et cadets dans le cadre du championnat d'endurance T.T.
- championnat d'endurance
- championnat de cross Lorraine
- championnat de cross Alsace Lorraine

Article 2 obligations des pilotes et engagements :

Les clubs organisateurs se réservent le droit d'inviter des ligues voisines pour compléter le plateau. Les pilotes des ligues extérieures pourront prétendre aux récompenses et au podium, mais en revanche ils ne marqueront pas de points pour le championnat de Lorraine.

Les droits d'engagement sont fixés à 18 € par épreuve. Les chèques étant retirés après chaque organisation.

Pour les séances démonstratives les engagements sont de 11 €.

Pour les pilotes désirant participer aux épreuves, ils devront envoyer leur engagement au moins 2 semaines avant la date de l'épreuve. Passé cette date les frais pourront être doublés.

Pour l'attribution d'un n° de course pour toute la saison, il faudra contacter Mr Christian MAURICE au 06.85.50.81.09

Lors des différentes épreuves vous serez en possession d'un transpondeur pour le chronométrage. Pour ceci, il vous faudra acheter en début de saison le support + la goupille valant 6 €

Pour pouvoir participer à ce championnat et être classé, il faut être en possession d'une licence FFM NCA + du CASM (ou d'un guidon pour les Kids).

Les licenciés NCB pourront participer, pour compléter les plateaux.

Article 3 déroulement des championnats :

Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité du circuit, il sera organisé une séance de qualification, ainsi qu'un repêchage pour obtenir le nombre de pilotes égal à la capacité du circuit.

Les pilotes non qualifiés pourront faire une manche de consolante dans la journée.

Les courses venant s'ajouter au calendrier tout au long de l'année, compteront pour le championnat que si elles sont prévues 8 semaines avant, en accord avec la commission QUAD.

Article 4 contrôle obligatoire:

Tous les pilotes devront se présenter à l'heure fixée par l'organisateur et se soumettre au règlement en vigueur de l'épreuve.

1) Contrôle administratif : avant les essais, chaque pilote devra se présenter au contrôle administratif pour y présenter sa licence (de l'année en cours) ainsi que son CASM et sa confirmation d'engagement ; un horaire lui sera alors remis afin de connaître le déroulement de la journée.

2) Contrôle technique : Après avoir effectué les vérifications administratives, les pilotes devront se présenter au contrôle technique avec leur machine et leur casque homologué.

Le quad sera alors contrôlé et devra posséder un coupe circuit en état de marche, un jeu de nerf bar, avoir les embouts de guidon bouchés ; posséder un sabot et bumper AR (protégeant la chaîne,) couronne ainsi que l'étrier de frein ; la largeur du véhicule ne devra pas excéder 1,30 m. Le bruit ne devra excéder 94 DB

Chaque pilote devra posséder un dossard ou bien porter son n° de course dans le dos et avoir des plaques n° + N° de course conforme visible à l'avant et l'arrière du quad.

Pour les pilotes NCA : les plaques devront être à fond vert, de dimensions suivantes : 22 cm / 22 cm minimum et les N° blancs d'une hauteur minimale de 14 cm.

Pour les pilotes NCB : les plaques devront être à fond blanc, de dimensions suivantes : 22 cm / 22 cm minimum et les N° noir d'une hauteur minimale de 14 cm .

Article 5 : Réclamations

Les réclamations devront être formulées par écrit dans la ½ h qui suit la proclamation des résultats et devront être adressées au directeur de course accompagnées d'un chèque de 76 €

Article 6 : Dispositions diverses

Tout comportement incorrect d'un pilote envers un officiel ou autre pilote sera sanctionné.

En cas de non respect des règles de signalisation pendant une manche par un pilote (respect des drapeaux notamment), celui ci se verra retirer ses points pour cette manche, voir disqualifier en cas de faute grave (style drapeau blanc)

De plus, lorsqu'un commissaire agite un drapeau jaune, les pilotes devront passer devant celui ci avec un bras levé, en cas de non respect, ce pilote sera sanctionné. Aucune aide ne pourra être apportée au pilote pendant la manche, y compris aide de l'extérieur quelle qu'elle soit. Pendant les manches, les panneauteurs devront être dans la zone prévue, en cas de non respect, le pilote concerné se verra pénalisé. En cas de panne mécanique, le pilote pourra changer de machine uniquement si celle ci aura été présentée aux vérifications techniques. Les pilotes devront respecter les règles de sécurité dans le parc coureur, et devront rouler au pas, dans le cas contraire, des pénalités pourront être données.

Article 7 : Déroulement des épreuves de maxi glisse

Essais : 2 séries d'essais de 10 mn ou 10 tours minimum seront programmés, dont une série chronométrée qui servira pour la mise en grille des manches.

Entrée en grille des manches : Chaque pilote devra se présenter en tenue de course 10 min avant le départ en parc d'attente, en cas de retard, le directeur de course se réserve le droit de refuser le pilote. La mise en place sur la grille se fera par rapport au temps chrono réalisé lors de la 2ème séance d'essais, Durée des manches : Il y aura 2 manches de 10 mn ou 10 tours minimum chacun, puis une finale de 15 mn ou 15 tours minimum pour les 16 premiers de la journée. Une finale consolante pourra être organisée par le club pour les pilotes non qualifiés en finale , dans ce cas, la finale consolante sera de 15 mn ou 15 tours.

Classement : Tous les pilotes participants à la finale seront classés, y compris les pilotes hors ligue, mais seuls les pilotes Lorrains marqueront des points pour le championnat de lorraine. Les 4 premiers pilotes de la finale consolante marqueront

des points pour le championnat en reprenant respectivement les points suivants (c'est à dire le 1er de la consolante aura les points du 17, le 2 du 18 etc....)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
25	22	20	18	17	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Article 8 : Déroulement des épreuves de cross

Essais : 2 séries d'essais de 15 minutes minimum seront programmées, dont une série chronométrée qui servira pour la mise en grille des manches.

Entrée en grille des manches : Chaque pilote devra se présenter en tenue de course 10 min avant le départ en parc d'attente, en cas de retard, le directeur de course se réserve le droit de refuser le pilote. La mise en place sur la grille se fera par rapport au temps chrono effectué lors de la 2^{ème} série d'essais,

Durée des manches : Il y aura 2 manches de 15 minutes + 1 tour minimum

Classement : Tous les pilotes seront classés, y compris les pilotes hors ligue, mais seuls les pilotes Lorrains marqueront des points pour le championnat de Lorraine. Pour être classé, le pilote devra avoir parcouru au minimum 50 % de la distance parcourue par le vainqueur. Le classement du championnat se fera par rapport aux points marqués dans chacune des manches.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
25	22	20	18	17	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Les pilotes qualifiés pour la phase finale d'un championnat de France, coupe de l'est, inter-ligue, coupe des régions dans un délai de 24 heures avant ou après une épreuve de championnat de Lorraine verront doubler les points qu'ils auront obtenus dans l'épreuve Suivante du championnat de Lorraine, ceci manche par manche. Si la finale du championnat de Lorraine tombe 24 heures avant ou après une épreuve précitée, les points doublés seront ceux de l'épreuve de championnat de ligue précédente.

Article 9 : déroulement des épreuves d'endurance :

Les droits d'engagements seront fixés par l'organisateur.

Essais : les pilotes devront faire au minimum 1 tour de reconnaissance obligatoire.

Départ : Chaque pilote devra se présenter en tenue de course 10 min avant le départ en parc d'attente, en cas de retard le directeur de course se réserve le droit de refuser le pilote.

Durée de la course : Celle-ci sera définie en fonction du programme de l'organisateur.

Dans le cas d'une manche de plus de 2 heures consécutives, il devra y avoir un arrêt au stand obligatoire.

Les épreuves de moins de 3 heures seront courues en solo pour être classées en Championnat de Lorraine.

Les épreuves de plus de 3 heures seront courues en duo pour être classées en Championnat de Lorraine

Classement : Tous les pilotes seront classés, y compris les pilotes hors ligue, mais seuls les pilotes Lorrains marqueront des points pour le championnat de Lorraine. Pour être classés, le pilote devra avoir parcouru au minimum 50 % de la distance parcourue par le vainqueur. Le classement du championnat se fera par rapport aux points marqués dans chacune des manches.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Pts	60	54	49	45	42	40	38	36	34	32	30	28	26	24	22	20	18	16	14	12
Place	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
Pts	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1										

Les pilotes qualifiés pour la phase finale d'un championnat de France, coupe de l'est, interligue, coupe des régions dans un délai de 24 heures avant ou après une épreuve de championnat de Lorraine verront doubler les points qu'ils auront obtenus dans l'épreuve suivante du championnat de Lorraine, ceci manche par manche. Si la finale du championnat de Lorraine tombe 24 heures avant ou après une épreuve précitée, les points doublés seront ceux de l'épreuve de championnat de ligue précédente.

Le parcours : Il doit pouvoir être assez long pour pouvoir avoir 20 quads par km, avoir une largeur minimum de 5m (sauf en sous bois ou on peut être moins large mais sur 300 m consécutif uniquement.)

Article 10 : Obligations des clubs

Le Club organisateur devra prévoir : un parc coureur, vaste, propre, accessible avec sonorisation et un panneau d'affichage pour les résultats, un parc fermé, un arrosage suffisant avant les épreuves en cas de sécheresse, et le jour de la course, s'il a besoin d'effectuer un arrosage à la fin d'une manche, cela devra être en accord avec les délégués et le directeur de course.

Les récompenses : les 3 premiers KIDS, les 3 premiers NCA ; les 3 premiers NCB et les féminines s'il y en a..

Article 11 : Fonction et pouvoir des délégués.

Les délégués, le Président de la commission QUAD ainsi que le contrôleur technique auront accès à toutes les enceintes de la manifestation, conformément à la réglementation fédérale. Le délégué devra envoyer le classement provisoire des divers Championnats une semaine avant l'épreuve. Le délégué sera tenu d'envoyer son rapport au Président de la commission QUAD dans les 5 jours suivants l'épreuve..

Article 12 : récompenses annuelles

La ligue remettra un diplôme au champion de QUAD CROSS, de MAXI GLISSE, d'ENDURANCE, et des KIDS.

Elle remettra également une coupe au 2 et 3 de chaque catégorie.

Article 13 : délégués

QUAD CROSS Mr MAURICE Christian 1 rue du ruisseau 57670 LENING 06.87.50.81.09

MAXI-GLISSE Mr LE HALLE Renaud 7 Allée des Prés 57420 FEY 06.08.50.60.39

ENDURANCE Mr COLLOT Thierry route de St Mihiel 55260 CHAUMONT/AIRE 03.29.70.69.48

KIDS Mr BUTIN Dominique 45 rue des goélands 57525 TALANGE 03.87.70.15.67